

---

# CFA ESR PC Centre de Formation d'Apprentis Enseignement Supérieur et Recherche Poitou-Charentes

[#]

## Un partenariat gagnant-gagnant !

### UNE CONVENTION DE PARTENARIAT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le CFA **gère les formations ouvertes à l'apprentissage de ses cinq établissements partenaires**. Son objectif est de valoriser l'apprentissage dans l'enseignement supérieur de la région Nouvelle-Aquitaine.

**Nous garantissons ainsi la réalisation des formations diplômantes de tous niveaux**(Licences générales et professionnelles, Masters professionnels, Diplômes d'ingénieurs), et **fortement adaptées aux besoins des entreprises**.

Toute entreprise qui accueille un nouvel apprenti devra signer une convention afin de **formaliser une relation de confiance**. La convention **consolide les échanges** que nous tissons avec vous pour **assurer un accompagnement et une formation efficiente des apprentis, tout au long de l'année**.

### LES ATOUTS DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ?

- Sécurise le parcours** de l'étudiant
- Clarifie le rôle des acteurs** et les engagements de chacun
- Précise les modalités de l'alternance**
- Prévoit la mobilité à l'international** de votre apprenti
- Assure le financement** de la formation

### 3 TYPES DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT :

[  
<http://cfa-esrpc.fr/employeurs/la-convention-de-partenariat/convention-de-partenariat-entreprise-privée-1644752.kjsp?RH=151557771!>  
]

#### ENTREPRISE PRIVÉE

Tout **organisme public a l'obligation de prendre en charge le coût de formation** de son apprenti(e)

**Article 6227-6** [

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000033012648&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateText>  
] **du code du travail**

[  
[http://cfa-esrpc.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\\_FICHER=1326273347795&ID\\_FICHE=794525&INLINE=FAL](http://cfa-esrpc.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273347795&ID_FICHE=794525&INLINE=FAL)  
]

## ENTREPRISE PUBLIQUE ETAT

[

<http://cfa-esrpc.fr/employeurs/la-convention-de-partenariat/convention-de-partenariat-entreprise-publique-hors-etat-1644756.kjsp?RH=>

]

## ENTREPRISE PUBLIQUE HORS ETAT

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)